

Les véritables motifs de la création de Montréal
par Bertille Beaulieu, r.h.s.j.

Lorsque le 17 mai 1642, une quarantaine de Français accostent à l'endroit précis où s'élève aujourd'hui le musée de Pointe-à-Callière, l'île n'est pas habitée mais elle l'a été auparavant. Dans le récit des voyages effectués en 1535, Jacques Cartier évoque l'existence d'un village amérindien nommé Hochelaga. Plus de cent ans plus tard, le père Paul Le Jeune s'y réfère dans la *Relation* des jésuites de 1642 :

Cela s'accorde bien à ce qu'en disent les Sauvages qui la nomment *Minitik Sten entag8giban*, l'île où il y avait une ville ou une bourgade, les guerres en ont banni les habitants. Elle donne un accès et un abord admirable à toutes les Nations de ce grand pays, [...] de sorte que si la paix était parmi ces peuples, ils pourraient aborder là de tous cotés. *Omnia tempus habent*, tout se fera avec le temps¹.

Et le temps est venu d'y bâtir une habitation, comme Samuel de Champlain l'a fait à Port Royal en 1605 et à Québec en 1608. L'ancienne Place Royale vient d'être envahie par Maisonneuve et ses défricheurs, qui commencent à s'installer dans la clairière déboisée par les hommes de Champlain en 1611. C'est ici, dans l'île de Montréal que s'élèvera le fort de Ville-Marie. En effet, l'île est un point stratégique sur le fleuve St-Laurent, à la jonction de rivières comme autant de routes d'eau. Cette île ne sera plus jamais la même maintenant que la mission que Dieu a confiée à Jérôme Le Royer de la Dauversière est en train de se concrétiser, grâce à l'appui de la jeune Société des Associés de Notre-Dame.

Mais, que viennent-ils faire dans l'île de Montréal ces hommes, engagés par contrat pour trois, quatre ou cinq ans? Et ces quelques femmes qui les accompagnent? Qu'est-ce qui les a poussés à venir construire des maisons et défricher la terre si loin de leur pays? Ils ont quitté la France à l'été 1641 et ont passé l'hiver à Sainte-Foy, près de Québec. Ils viennent pour les Amérindiens, à ce qu'on dit. Seraient-ils, par hasard, attirés par les profits du très lucratif commerce des pelleteries, de ces magnifiques fourrures canadiennes dont les riches Français sont d'avidés amateurs? Non, ce n'est pas là le but de la petite habitation en chantier, dont la palissade s'élève rapidement sur une pointe formée par le fleuve St-Laurent et la petite rivière St-Pierre. Au centre de l'île, une montagne se donne des airs de grandeur. N'a-t-elle pas été nommée Mont Royal ou Mont-réal, en l'honneur et pour la gloire du roi de France? Mais les nouveaux propriétaires de l'île, «hommes de vertu et de grande piété» qui habitent La Flèche en Anjou, ont certes conçu un projet d'envergure, mais leur unique étendard est la gloire de Dieu.

Les chercheurs versés dans l'histoire des débuts de la Nouvelle-France reconnaissent que

¹ *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France en l'année 1642*. Envoyée au R. P. Jean Filleau, provincial de la Compagnie de Jésus en la Province de France, par le R. P. Barthélémy Vimont de la mesme Compagnie, Supérieur de la Résidence de Kébec. À Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1643. Cité dans la *Positio de Jérôme Le Royer de la Dauversière*, p. 191-192.

les motifs à l'origine de Montréal sont exceptionnels. C'est ce que confirme le père Guy-Marie Oury, moine de Solesme et spécialiste de l'histoire religieuse de la Nouvelle-France :

Le Canada des origines doit beaucoup aux mystiques, en France et en Nouvelle-France. Mais ceux-ci ne sont pas des rêveurs; ils ont les pieds sur terre et un grand sens pratique. La certitude d'agir sous l'inspiration de Dieu a sûrement imprimé à leur action une audace qui les apparente aux aventuriers, mais leurs motifs sont différents².

Quels sont donc les véritables motifs³ de la création de Montréal entre les années 1639 et 1643? Pour répondre à cette question, les faits, événements et publications retenus se présentent selon l'ordre chronologique et comprennent les points suivants : la mission confiée à Jérôme Le Royer de la Dauversière en 1635; l'acquisition de l'île par Pierre Chevrier, baron de Fancamp et Jérôme de la Dauversière, en 1640; le *Dessein des Associés de Montréal*, rédigé par monsieur de la Dauversière, en 1641; une présentation succincte des membres de la Société de Notre-Dame de Montréal; un aperçu des objections au dessein de Montréal; et dernier point, l'énoncé et l'explication des quatre motifs que Jean-Jacques Olier expose dans la brochure *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société de Nostre Dame de Montréal Pour la Conversion des Sauvages de la nouvelle France*⁴, parue en 1643.

Le présent article s'appuie surtout sur les recherches et les oeuvres du père Oury et le principal ouvrage utilisé est la *Positio super vita, virtutibus ac fama sanctitatis*⁵ de Jérôme Le Royer de la Dauversière. Rédigé en vue de la canonisation du serviteur de Dieu, cet ouvrage de grande érudition, une étude critique à la fois historique et théologique, contient la copie de documents originaux essentiels, d'actes notariés et d'autres textes historiques, qui serviront à expliquer les raisons d'agir des fondateurs et des associés de Montréal. Les textes utilisés sont des documents de première main, écrits entre 1640 et 1672⁶.

² Guy-Marie Oury, o.s.b., *Notre héritage chrétien; Histoire religieuse populaire du Canada*, Novalis, Université Saint-Paul, Ottawa, 1990, p. 28.

³ Ce sujet de recherche nous a été proposé par le Comité organisateur du Congrès de spiritualité de l'École française. Par définition, un motif est un « mobile d'ordre psychologique, raison d'agir et par extension de ressentir » (*Le Petit Robert*). Par contre un dessein est par définition, une « idée que l'on forme d'exécuter quelque chose ».

⁴ *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société de Nostre Dame de Montréal Pour la conversion des Sauvages de la nouvelle France*, MDCXXXIII, 127 p. Nous avons utilisé la copie anastatique reprise par Marie-Claire Daveluy, *La Société de Notre-Dame de Montréal* (Montréal, Fides, 1965).

⁵ Guy-Marie Oury, o.s.b., auteur; P. Yvon Beaudoin, o.m.i., rapporteur. *Positio super vita, virtutibus ac fama sanctitatis de Jérôme Le Royer de la Dauversière. Canonizationis servi Dei Hieronymi Le Royer de la Dauversière, viri laici, fundatoris instituti Filiarum S. Joseph flexiensis, nunc Religiosarum Hospitaliarum S. Joseph (1597 - 1659)*, Cenomanen - Marianopolitan, Congregatio de causis sanctorum, Prot. n. 98. Tome I *Biographia, Informatio, Summarium*. Romae, 1991. Dans le présent article, cet ouvrage sera identifié comme *Positio*.

⁶ Il arrive que les caractères d'imprimerie soient plutôt rébarbatifs et que la langue

Mission de Jérôme Le Royer de la Dauversière, 1635-1640

Tous les mots sont bien pesés lorsque le père Oury déclare dans l'avant-propos de *L'Homme qui a conçu Montréal* :

Telle qu'elle a été conçue et voulue, la colonie missionnaire de Montréal ne peut être comprise si l'on ignore la personnalité de son créateur, Jérôme Le Royer de la Dauversière; c'est un mystique tourné vers l'action, à la manière de Marie de l'Incarnation et de quelques Jésuites de la Nouvelle-France, mais c'est un laïc, père de famille, qui n'a jamais quitté le sol de France⁷.

Le projet de Montréal prit en effet naissance chez un pieux laïc de La Flèche en Anjou, aujourd'hui dans le département de La Sarthe. Le 2 février 1635, Jérôme Le Royer de la Dauversière est à Paris. Il a assisté à la messe en l'église de Notre-Dame et prolonge sa prière à l'autel de la Vierge Marie. En une vision intérieure, il se trouve en présence de la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph et se voit confirmé comme « serviteur fidèle », appelé à fonder une communauté de Filles hospitalières et un établissement missionnaire dans l'île de Montréal en Nouvelle-France. Pour la rénovation de la chapelle et de l'hôpital de La Flèche ainsi que pour le projet de Montréal, monsieur de la Dauversière peut compter sur l'appui et l'aide financière de son ami et fidèle collaborateur Pierre Chevrier, baron de Fancamp. Un bref examen de textes laissés par des personnes qui les ont bien connus permet de cerner les motifs qui animent ces deux associés. Des témoignages seront donc empruntés au père Paul Le Jeune, jésuite; à Jean-Jacques Olier; et aux premières hospitalières de Montréal, informatrices de Marie Morin, première hospitalière de St-Joseph née au Canada.

Dans la *Relation des jésuites* de 1642, le père Le Jeune parle des initiateurs du projet de Montréal, sans les nommer. Cependant, des indices permettent aux lecteurs de les identifier avec certitude.

Un grand homme de bien n'ayant jamais vu la Nouvelle-France que devant Dieu se sentit fortement inspiré d'y travailler pour sa gloire. Ayant fait rencontre d'une personne de même coeur, ils envoyèrent l'an 1640, vingt tonneaux de vivres et d'autres choses nécessaires pour commencer en son temps une nouvelle habitation en l'Île de Montréal. L'année dernière [1641] ils firent passer quarante hommes commandés par le sieur de Maisonneuve, gentilhomme Champenois, pour jeter les fondements de ce généreux dessein. Cette entreprise paraissait autant téméraire qu'elle est sainte et hardie, si elle

française qui n'est pas encore totalement fixée au milieu du XVII^e siècle présente des défis de compréhension. Beaucoup de mots ont vieilli et la syntaxe de la phrase a évolué. Nous avons transposé les textes en français moderne pour en faciliter la lecture

⁷ Guy-Marie Oury, o.s.b., *L'Homme qui a conçu Montréal; Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière*, Éditions du Méridien, Montréal, 1991, p. 8.

n'avait pour base la puissance de celui qui ne manque jamais à ceux qui n'entreprennent rien qu'au branle de ses volontés; et qui [quiconque] saurait ce qui se passe pour faire réussir ce grand [*sic*] affaire, jugerait aussitôt que Notre Seigneur en est véritablement l'auteur⁸.

Monsieur de la Dauversière est identifié comme un « grand homme de bien », alors que le baron de Fancamp est perçu comme une « personne de même coeur⁹ », c'est-à-dire de même courage. Les deux premiers associés de Montréal sont certes courageux, et si leur audacieuse entreprise est « sainte et hardie », comme l'indique le père Le Jeune, c'est parce qu'elle découle de la volonté de Dieu, clairement révélée à monsieur de la Dauversière dans ses moments de prière intimes et d'union à Dieu, son seul Maître.

Jean-Jacques Olier, deuxième témoin bien informé des raisons qui poussent l'initiateur de Montréal vers l'action, est un ami de monsieur de la Dauversière depuis leur première rencontre à Meudon, en 1635. Monsieur Olier, fondateur du Séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice, est aussi l'un des premiers associés de Montréal. Il connaît la genèse de la mission confiée à Jérôme Le Royer et en parle à deux reprises dans les *Véritables Motifs* qu'il rédige en 1643 :

Le dessein de Montreal a pris son origine par un homme de vertu, qu'il plut à la divine Bonté inspirer, il y a sept ou huit ans [1635], de travailler pour les Sauvages de la Nouvelle France, dont il n'avait auparavant aucune particulière connaissance; et quelque répugnance qu'il y eut, comme chose par dessus ses forces, contraires à sa condition, et nuisible à sa famille. Enfin plusieurs fois poussé et éclairé par des vues intérieures qui lui représentaient nettement les lieux, les choses et les personnes dont il se devait servir, après une longue patience et plusieurs conseils et prières, fortifié intérieurement à l'entreprendre, comme service signalé que Dieu demandait de lui, il se rendit comme Samuel à l'appel de son Maître¹⁰ (p. 26).

C'est bien Dieu qui éclaire son « fidèle serviteur » et lui demande de « travailler pour les Sauvages de la Nouvelle France ». L'usage du mot *sauvage*¹¹ dans le texte cité n'a pas de connotation péjorative. Au XVII^e siècle, le mot *sauvage* signifie « qui vit en liberté dans la

⁸ *Relation des Jésuites de 1642*, citée dans *la Positio*, p. 190-191.

⁹ Le mot *coeur* est parfois synonyme de *courage* au XVII^e siècle ; « avoir du cœur : de l'honneur, de la fierté » (*Le Petit Robert*).

¹⁰ *Les Véritables Motifs*. Dans cet article, le numéro de page de la citation sera indiqué entre parenthèses dans le texte.

¹¹ D'après le *Petit Robert*, le mot *sauvage* remonte au XII^e siècle et provient du *bas latin*, *salvaticus*, altération du latin classique *silvaticus*, de *silva* qui signifie *forêt*. La définition qui s'applique au mot « Sauvage » du Canada, tel que perçu au XVII^e siècle en France est la suivante : « Qui est à l'état de nature ou qui n'a pas été modifié par l'action de l'homme; ou qui vit en liberté dans la nature. » Plus récent, le mot *sauvagerie* date de 1739 et s'est répandu au XIX^e siècle. À noter, toutefois qu'en 1846, ce mot prendra un sens marqué, synonyme de *cruauté*.

nature¹² ». Mais les mots évoluent... Par souci d'honnêteté intellectuelle, le mot *sauvage* sera retenu lorsqu'il paraît dans une citation.

Le témoignage des premières hospitalières de Montréal que soeur Marie Morin a retenu dans l'*Histoire simple et véritable* est aussi révélateur des motifs qui ont habité monsieur de la Dauversière. Écrites entre 1697 et 1725, ces annales sont destinées aux hospitalières de France. Marie Morin a entendu les récits et les confidences des soeurs venues à Ville-Marie en 1659 et en 1669; elles ont toutes connu leur fondateur personnellement et sont au courant des circonstances et des événements à l'origine du projet de Montréal. L'annaliste offre un témoignage véridique :

Les anciennes religieuses de ce monastère savent que c'est monsieur Jérosme [*sic*] de la Dauversière, grand serviteur de Dieu, dont la mémoire est en vénération dans tous les couvents des Religieuses hospitalières de Saint Joseph, qui connut par des lumières surnaturelles et toutes extraordinaires que Sa Majesté voulait être servie dans l'île de Montréal [...] par une colonie de Français, et que la très sainte Vierge y serait beaucoup honorée [...] Monsieur de la Dauversière prit un temps considérable pour prier Dieu, sur un dessein si nouveau et difficile dans son exécution. Il consulta plusieurs savants serviteurs de Sa Majesté expérimentés en la conduite des âmes, du collège de La Flèche, qui l'encouragèrent tous à entreprendre ce grand [*sic*] oeuvre et à se confier en lui¹³.

Un constat indéniable se dégage des trois témoignages présentés ci-dessus : la mission confiée à monsieur de la Dauversière vient de Dieu et les origines de Montréal sont, en effet, mystiques ou tout au moins religieuses.

Acquisition de l'île de Montréal en 1640

Avec l'aide du père Charles Lalemant, procureur des missions étrangères à Paris, le baron de Fancamp et monsieur de la Dauversière font l'acquisition de l'Île de Montréal au mois d'août 1640. Comme Jean de Lauson, qui en était détenteur, n'a pas satisfait aux conditions habituelles pour le développement de l'île, la Compagnie des Cent-Associés, dite aussi Compagnie de la Nouvelle-France ou Grande Compagnie créée par le cardinal de Richelieu en 1627, conteste cette concession. À son assemblée générale tenue à Paris le 17 décembre 1640, la Compagnie dresse un nouvel acte de concession, modifiant et restreignant le précédent. Plus tard, monsieur de la Dauversière remettra à la Société de Notre-Dame de Montréal l'exemplaire principal de cet

¹² Une deuxième définition du mot *sauvage*, au sens vieilli, s'applique à des êtres humains : « Qui est peu civilisé, dont le mode de vie est archaïque. Ex. Primitif. » Ici, il est normal que le mot *civilisé* soit marqué par des préjugés français.

¹³ Marie Morin, *Histoire simple et véritable; Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725*, édition critique par Ghislaine Legendre, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 1979, p. 24-25. Le manuscrit s'intitule *Histoire simple et véritable de l'établissement des Religieuses hospitalières de Saint Joseph en l'isle de Montréal, diste à presant Ville Marie, en Canada de l'année 1659..[à 1725]*. Archives des RHSJ, Montréal.

acte de concession qui passera ensuite aux Archives de Saint-Sulpice. Ce document fait cession de la majeure partie de l'île de Montréal aux demandeurs et reconnaît leurs motifs.

La Compagnie de la Nouvelle-France, à tous présents et à venir, salut :
Notre plus grand désir étant d'établir une forte colonie en la Nouvelle-France, afin d'instruire les peuples sauvages de ces lieux en la connoissance [*sic*] de Dieu et les attirer à une vie civile, nous avons reçu très-volontiers ceux qui se sont présentés pour nous aider en cette louable entreprise, ne refusant point de leur distribuer quelques portions des terres à nous concédées par le roi notre souverain seigneur; à ces causes étant bien informés des bonnes intentions de Pierre Chevrier, écuyer [*sic*], sieur de Fancamp, et de Hiérosme [*sic*] le Royer sieur de la Dauversière, et de leur zèle à la religion catholique, apostolique et romaine et affection au service du roi, nous avons aux dits sieurs Chevrier et Le Royer donné, concédé et octroyé, et en vertu du pouvoir à nous attribué par Sa Majesté donnons, concédons et octroyons par ces présentes les terres ci-après déclarées, c'est à savoir : Une grande partie de l'Isle [*sic*] de Montréal, située dans le fleuve Saint-Laurent [...]¹⁴.

Si autant d'importance est accordée à la « religion catholique, apostolique et romaine », c'est tout simplement parce que la fondation de la Nouvelle-France s'effectue dans la première partie du XVII^e siècle, au moment où la chrétienté se relève à peine des guerres de religion de la seconde moitié du XVI^e siècle. La France a la certitude qu'elle restera un royaume catholique et s'intéresse aux missions. En 1615, Champlain a amené des missionnaires récollets à Québec et les jésuites sont d'abord venus en Acadie en 1611, puis à Québec à partir de 1625. Les missions du Canada sont populaires et les jésuites s'adjoignent de nombreux laïcs dans leur travail missionnaire.

L'acte de cession de l'île de Montréal contient des précisions sur l'aspect topographique de l'île et en délimite la partie qui appartient aux nouveaux seigneurs. Ces descriptions s'appuient sur les cartes et plans envoyés à Paris par Charles Huault de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France. Auront les mêmes prérogatives que les propriétaires, ceux « qui passeront au dit pays afin de cultiver ou habiter les terres concédées¹⁵ ». L'acte de concession leur accorde « permission de la pêche et navigation dans le grand fleuve Saint-Laurent et autres lacs de la Nouvelle-France¹⁶ ».

¹⁴ *Concession de la majeure partie de l'île de Montréal par la Compagnie de la Nouvelle-France, dite Compagnie des Cent-Associés, à Pierre Chevrier de Fancamp et Jérôme Le Royer de la Dauversière, 17 décembre 1640.* - Paris, Archives Nationales, Section Colonies F - 3 - 3, fo 166-167, et fo 219-222 (transcription dans la collection Moreau de Saint-Méry). Archives de Saint-Sulpice de Montréal. Copie collationnée par Daguesseau, maître des requêtes, le 30 mars 1665. La citation est tirée de ce document reproduit dans la *Positio*, p. 184-185.

¹⁵ *Ibid.*, p. 185.

¹⁶ *Ibid.*, p. 185.

À ce moment-là, la Société de Notre-Dame de Montréal n'est pas encore très structurée, mais elle compte au moins quatre membres : La Dauversière, Fancamp, Olier et Gaston de Renty, tous membres de la Compagnie du Saint-Sacrement. L'acte de concession interdit aux Associés de faire du commerce de fourrures avec les amérindiens ou les marchands, mais les colons le pourront « pour leur usage et pour la nécessité de leur personne seulement¹⁷ ». Ces restrictions seront levées, lorsque la Grande Compagnie cédera le contrôle de la traite des fourrures à la Compagnie des Habitants, le 14 janvier 1645. Six jours plus tard, le 20 janvier, monsieur de la Dauversière conclura une entente avec Pierre Legardeur de Repentigny, représentant des Habitants canadiens, afin de sauvegarder les intérêts des colons de Montréal et leur accorder les mêmes droits que les autres centres de la Nouvelle-France. Le document des « Articles accordés » réaffirme aussi les motifs religieux des Associés de Montréal et leur parfait désintéressement.

Les dits sieurs Associés, qui demeurent en France, ne prendront aucune part ni profit au commerce des pelleteries. [...] D'autant qu'ils n'ont contribué jusqu'ici, et n'entendent ci-après continuer, aux nécessités du dit Montréal, que purement pour la gloire de Dieu et le salut des âmes¹⁸.

L'acte de concession de 1640 établit sans équivoque l'existence juridique de la concession de Montréal. Il est clair aussi que les Messieurs de Montréal ont pour buts « d'instruire les peuples sauvages de ces lieux en la connaissance de Dieu et les attirer à une vie civile¹⁹ ». La sédentarisation des Amérindiens fait essentiellement partie des motifs de la création de Montréal. Maintenant qu'ils ont fait l'acquisition de cette île, messieurs de Fancamp et de la Dauversière se doivent de recruter des ouvriers, des défricheurs et, surtout, un bon commandant. Paul de Chomedey de Maisonneuve possède toutes les qualités requises pour prendre la direction d'une quarantaine de colons et satisfaire aux exigences de la mission que les Associés lui confient. L'embarquement se fera à La Rochelle et à Dieppe, à l'été 1641, et la somme totale investie pour les contrats des engagés, les provisions et autres frais s'élèvera à 75 000 livres, dont 20 000 sont fournies par le baron de Fancamp²⁰. Évidemment, Fancamp et La Dauversière ont d'énormes responsabilités puisqu'ils doivent assurer chaque année le recrutement de nouveaux colons. Le 25 mars de 1644, quelques semaines après la réception de Lettres patentes pour l'établissement de Montréal, le baron de Fancamp et monsieur de la Dauversière déclarèrent devant le notaire Chaussière avoir accepté la donation de l'île de Montréal pour les membres de la Compagnie de Montréal et en leur nom, en tant que membres de la Société de Notre-Dame,

¹⁷ *Ibid.*, p. 186.

¹⁸ « Articles accordés », Archives de Saint-Sulpice, citation tirée de Camille Bertrand, *Monsieur de la Dauversière, fondateur de Montréal et des religieuses hospitalières de S. Joseph, 1597-1659*, Montréal, 1947, p. 163.

¹⁹ *Concession de la majeure partie de l'île de Montréal*, p. 184.

²⁰ François Dollier de Casson, *Histoire du Montréal, 1640-1672*, in *Mémoires de la Société historique de Montréal*, quatrième livraison, Montréal, Des Presses à vapeur de La Minerve, 1868, p. 26-27.

expliquant que c'est pour ses membres qu'ils l'ont acquise autant de Jean de Lauson que de la Grande Compagnie²¹.

Les contrats des colons, qui sont à peu près tous identiques sauf pour la durée, les noms et métiers des engagés, ne contiennent pas d'indications précises ou de directives concernant les motifs religieux de leur engagement. Toutefois, l'un des signataires, qui est aussi l'un des principaux recruteurs, y est toujours identifié comme suit : « Noble homme Jérôme le Royer, sieur de la Dauversière, procureur de la Compagnie de messieurs les Associés pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France en l'île de Montréal²² ».

Dessein des Associés de Montréal par monsieur de la Dauversière, 1641

²¹ *Déclaration de MM. Pierre Chevrier de Faucamp et Jérôme Le Royer de la Dauversière au sujet des concessions de l'Isle de Montréal accordées par M. de Lauzon et par la Compagnie de la Nouvelle-France à MM. du Séminaire de Saint-Sulpice, leurs associés, des 25 mars 1644 et 21 mars 1650. Document reproduit dans la Positio, p 303-304.*

²² Voir comme exemple le Contrat d'Antoine Lebouesme armurier et son fils Louis Le Bouesme, de Brouage, 29 avril 1644, à La Rochelle, reproduit dans la *Positio*, p. 309. Extrait de *Les engagements de la recrue de 1644*. - Minutes de Teuleron, notaire à La Rochelle, Archives départementales de la Charente-Maritime, Série E, Registre 1643-1644, fol; 25 3bis et 272. Copie au Séminaire de Québec, Polyg. 16, N° 48 de A à M.

L'exemplaire original du *Dessein des Associés de Montréal* est accessible, car la Minute autographe de Jérôme Le Royer de la Dauversière a été conservée aux Archives de la Compagnie de Saint-Sulpice à Paris. Ce court texte, non daté et envoyé à monsieur Olier, fut vraisemblablement écrit en 1640 ou 1641. La première phrase de ce précieux document énonce les motifs qui sous-tendent l'audacieux projet : « Le Dessein des Associés de Montréal est d'y travailler purement pour la Gloire de Dieu et le salut des sauvages²³. » Le choix de l'expression « purement pour la Gloire de Dieu » n'est pas fortuit. Ancien élève des jésuites, Jérôme Le Royer connaît la devise *Ad Majorem Dei Gloriam* (AMDG). Le premier motif des Associés de Montréal, et le plus important, est la Gloire de Dieu. Travailler pour la gloire de Dieu, c'est avant tout s'investir gratuitement afin que Dieu soit connu partout dans le monde et en particulier chez les Amérindiens.

Dans un plan d'action concret, pratique et réalisable, l'auteur prévoit pour l'année suivante, c'est-à-dire au printemps 1642, le départ pour Montréal d'une quarantaine d'hommes bien équipés pour la construction de maisons et le défrichement des terres. Ils seront munis d'une barque et de deux chaloupes ou pinasses pour la pêche et le transport entre Québec et Montréal. Arrivés dans l'île, les engagés, qui ont pour la plupart signé des contrats de trois ans, construiront l'habitation pour s'y loger, et, pendant quatre ou cinq ans, ils défricheront la terre pour la rendre cultivable. Par la suite, selon leurs moyens, les Associés enverront d'autres hommes d'année en année, des laboureurs, des boeufs et des bestiaux pour peupler l'île et engraisser les terres.

À ce point précis du texte original du *Dessein des Associés*, quatre lignes qui avaient été rayées ont ensuite été marquées d'un « Bon » dans la marge.

Les dictes cinq années expirées, sans interrompre les défrichements des terres, ils [les Associés] feront bâtir une maison meublée et accommodée de toutes les choses nécessaires pour la commodité de ceux d'entre eux qui y voudront aller en personne servir Dieu et les sauvages²⁴.

Si l'on fait exception de Maisonneuve et de Jeanne Mance qui sont alors en route vers Montréal, cette possibilité signalée en 1641 fait peut-être état d'un désir que monsieur Olier exprime en rétrospective dans ses *Mémoires*, à l'année 1636.

Étant instruit des biens qui se font en Canada, peuples gentils, et me trouvant lié d'une société comme miraculeusement à celui à qui Notre Seigneur a inspiré le mouvement et commis le dessein et entreprise de Ville Marie, ville qui se va bâtir au Canada dans l'île de Montréal, je me suis senti toujours porté d'aller finir mes jours en ces quartiers, avec un

²³ L. Cesbron Lavau, « L'Anjou et les Missions catholiques du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *L'Anjou historique*, Angers, [1954], p. 27-28. Voir aussi dans la *Positio*, p. 168. La Minute autographe du *Dessein des Associés de Montréal* par M. Le Royer de la Dauversière est conservée aux Archives du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, fonds Canada, 109, doc. 5.

²⁴ *Ibid.*, p. 28.

zèle continuel d'y mourir pour mon Maître²⁵.

Monsieur Olier n'ira pas à Ville-Marie, mais au moment où il meurt à Paris le 2 avril 1657, quatre sulpiciens sont à Nantes, en partance pour Montréal, où ils prendront la relève des jésuites. Il est fort probable que le prochain point du *Dessein*, c'est-à-dire la construction d'un séminaire pour y instruire les garçons sauvages et français, s'applique aux sulpiciens et non aux jésuites. De plus, selon le plan d'action de monsieur de la Dauversière, ce séminaire serait un lieu de résidence pour dix à douze ecclésiastiques, dont trois ou quatre sauront les langues indiennes et pourront les enseigner aux nouveaux missionnaires qui y séjourneraient un an, avant d'être dispersés dans les diverses missions. Le séminaire sera aussi un lieu de repos ou de retraite pour les missionnaires qui y seraient amenés au moyen des nombreuses rivières qui se déchargent autour de l'île. Monsieur de la Dauversière pense-t-il alors que le futur séminaire de Montréal pourrait être pris en charge par les prêtres séculiers²⁶ de monsieur Olier? L'avenir le confirmera. Quatre sulpiciens sont venus en 1657; il y en aura dix-sept²⁷ en 1669.

D'autres besoins essentiels sont identifiés dans le *Dessein des Associés*. Monsieur de la Dauversière ajoute : « Il y faudra aussi un séminaire de Religieuses [c'est-à-dire un couvent-école], pour y instruire les filles sauvages et françaises, et un hôpital pour y gouverner les pauvres sauvages quand ils seront malades²⁸. » Personne ne sait en 1641 que la personne choisie par Dieu pour ouvrir une école et fonder une communauté d'enseignantes est Marguerite Bourgeoys, qui viendra à Ville-Marie avec la grande recrue de 1653. Par contre, monsieur de la Dauversière sait qu'un projet d'hôpital est en gestation, grâce à Jeanne Mance et à Madame de Bullion, et qu'un jour les Filles hospitalières de Saint-Joseph, dont il est le fondateur, viendront y soigner les malades. En effet, la Société de Montréal signera un « compromis » avec la communauté de La Flèche en 1656 et, à l'été 1659, trois hospitalières de St-Joseph viendront à Ville-Marie.

Les prévisions du *Dessein des Associés* incluent la construction de maisons pour quelques familles françaises, les ouvriers nécessaires dans le pays, les jeunes gens mariés qui auront étudié aux séminaires et autres indiens convertis qui souhaiteront s'installer dans les environs et à qui on donnera des terres défrichées, le grain et les outils, et à qui on apprendra à cultiver la terre. Les Associés entrevoient déjà l'existence d'une communauté chrétienne idéale et l'expansion de la colonie.

[Ils] espèrent de la bonté de Dieu voir en bref une nouvelle Église, imitant la pureté et charité de la primitive, et qu'avec le temps, eux ou leurs successeurs étant bien établis en la

²⁵ *Mémoires de M. Olier*, t. I, f^o 17, Archives de Saint-Sulpice. Cité dans la *Positio*, p. 163.

²⁶ Guy-Marie Oury, o.s.b., *L'Homme qui a conçu Montréal*, p. 134. Père Oury affirme que le « nouveau centre missionnaire ne sera pas confié aux Jésuites, mais à des prêtres séculiers, formant un séminaire ».

²⁷ Rolland Litalien, p.s.s., « Les sulpiciens au Canada, de 1657 à aujourd'hui », dans *Pierres vivantes*, 2007, p. 5-12.

²⁸ *Dessein des Associés de Montréal*, p. 28.

dite île de Montréal, pourront s'étendre dedans les terres et amont le grand fleuve St-Laurent, et y faire de nouvelles habitations pour la commodité du pays, et faciliter la conversion des Sauvages²⁹.

L'établissement de Ville-Marie est alors perçu comme un centre de peuplement amérindien, car on croit qu'avec le temps, d'autres villages amérindiens se formeront le long du fleuve et à l'intérieur du pays. L'intention de monsieur de la Dauversière est avant tout missionnaire et le court texte du *Dessein des Associés de Montréal* confirme qu'en plus de la gloire de Dieu, les motifs primordiaux des Associés sont la conversion et la sédentarisation des Amérindiens.

Messieurs et dames de la Société de Notre-Dame de Montréal

Ayant dépensé toutes leurs ressources financières pour le premier envoi de colons en 1641, les initiateurs du projet de Montréal se doivent désormais de trouver d'autres fonds pour renflouer et développer la jeune colonie. À Paris, monsieur de la Dauversière a trouvé un appui sûr et une aide financière généreuse auprès du baron de Renty et de plusieurs membres de la Compagnie du Saint-Sacrement. Monsieur Olier invite beaucoup de ses amis laïques et de confrères prêtres à se joindre à la Société de Montréal. De plus, quelques dames à qui Jeanne Mance a fait parvenir la copie du *Dessein des Associés de Montréal* manifestent de l'intérêt. Les premiers colons ne sont pas encore rendus dans leur île, quand, le jeudi 27 février 1642, environ trente-cinq « personnes de vertu, de mérite et de condition, gens qui font profession de servir Dieu publiquement³⁰ », se rassemblent à Notre-Dame de Paris. La *Lettre d'un Associé* non identifié qui paraît dans la *Relation* des Jésuites de 1642 présente un compte rendu de l'événement. Ces Messieurs et Dames

« se sont unis pour travailler à la conversion des pauvres sauvages et la Nouvelle-France [...] Tous ensemble ils consacreront l'île de Montréal à la Sainte Famille [...] et ils se consacreront eux-mêmes et s'unirent en participation de prières et de mérites, afin qu'étant conduits d'un même esprit, ils travaillent plus purement pour la gloire de Dieu et pour le salut de ces pauvres peuples³¹ ».

Ils s'engagent aussi à prier pour la conversion des Amérindiens et pour la sanctification des Associés. La prière émerge donc comme moyen efficace à l'appui du projet de Montréal.

Mais, qui sont-ils ces Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal? Marie-Claire Daveluy a fait une étude bio-bibliographique de tous les Associés³². Il est donc possible de les regrouper par catégories comportant de sept à dix membres. Les premiers Associés qui s'engagent activement entre 1639 et 1641 sont monsieur de la Dauversière, qui sera procureur

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Lettre d'un Associé* non identifié, qui paraît dans la *Relation* de 1642. Extrait de la *Relation* reproduite dans la *Positio*, p. 192.

³¹ *Ibid.*, p. 192.

³² Marie-Claire Daveluy, *La Société de Notre-Dame de Montréal, 1639-1663; Son histoire, ses membres, son manifeste*, collection « Fleur de lys », Montréal et Paris, Fides, 1965, 326 p.

jusqu'à son décès en 1659; le baron de Fancamp, qui le remplacera comme procureur; Jean-Jacques Olier, qui sera directeur en 1650; le baron Gaston de Renty, secrétaire jusqu'à sa mort en 1649; et Madame de Bullion, célèbre « bienfaitrice inconnue », qui fait de très généreux dons à l'Hôpital et à la colonie de Ville-Marie. Les Associés qui iront à Ville-Marie font partie de ce premier groupe : Paul de Chomedey de Maisonneuve, Jeanne Mance et Pierre de Puiseaux, en 1642; Louis d'Ailleboust de Coulonge, son épouse Barbe de Boullongue et sa belle-soeur Philippine de Boullongue, en 1643; et Charles d'Ailleboust des Musseaux, neveu de Louis d'Ailleboust, en 1648.

Plusieurs nobles, grands seigneurs et dames de la Cour deviennent membres dès 1642. Ce sont : Charlotte de Montmorency, princesse de Condé; son neveu, Henry de Lévy, duc de Ventadour, vice-roi de la Nouvelle-France, fondateur de la Compagnie du Saint-Sacrement en 1627, directeur de la Société de Notre-Dame de 1657 à 1661; Roger du Plessis et son épouse Jeanne de Schomberg; Madeleine Fabri de Champauzé, très riche épouse du chancelier Pierre Séguier, cousin de Jean-Jacques Olier; Madame Séguin, dame d'honneur de la reine; Madame de Villesavin, amie de Jeanne Mance; Claude de Chaudebonne, un académicien; Louis Séguier de Saint-Firmin, secrétaire de la Société de Notre-Dame de 1649 à son décès en 1657. Armand de Bourbon, prince de Conti et fils de la princesse de Condé, devint membre plus tard et fut directeur de la Société en 1661-1662.

La Société se compose aussi de plusieurs influents magistrats. Ces Messieurs appartiennent à la noblesse ou à la haute bourgeoisie. Tous font partie de la Compagnie secrète du Saint-Sacrement. Plusieurs documents de la Société portent leur signature, car ils l'ont soutenue moralement et légalement, du début à la fin. Sont du nombre : Jean-Antoine de Mesme d'Irval, son cousin germain Antoine Barillon de Morangis et Élie Laisné de la Marguerie, qui fut directeur de la Société de 1645 à 1650. En plus d'être des promoteurs du Conseil de Québec en 1647, ces trois puissants magistrats ont amendé les règlements du Conseil de la Nouvelle France, de façon à ce que les droits et privilèges de la petite colonie de Montréal soient sauvegardés. Fut aussi associé Paul Barillon, neveu d'Antoine de Morangis. Quelques autres personnages importants ont constamment surveillé les intérêts de la Société : Christophe du Plessis, baron de Montbard, avocat au parlement de Paris, membre de l'Académie des sciences; Bertrand Drouart, attaché au frère du roi le duc Gaston d'Orléans, membre du Conseil de la Compagnie du Saint-Sacrement, l'un des signataires du Contrat d'établissement de l'Hôtel-Dieu de Montréal en 1644; Jean de Garibal, baron de Saint-Sulpice. Le 9 mars 1663, bon nombre de ces généreux magistrats signaient l'acte de Donation de l'île de Montréal à la Compagnie de St-Sulpice.

La Société de Notre-Dame compte aussi une dizaine de prêtres, tous séculiers, car les religieux ne sont pas admis. Tous sont membres de la Compagnie du Saint-Sacrement et plusieurs sont très riches et portent des titres de noblesse. Ce sont presque tous des amis ou des associés de monsieur Olier. En premier lieu, Balthasar Brandon de Bassancourt, qui s'est joint aux fondateurs de la Compagnie de Saint-Sulpice; son frère Philibert Brandon du Laurent, qui parcourt les missions de France avec des sulpiciens. Gabriel de Queylus devint membre en 1645. Alexandre le Ragois de Bretonvilliers se joint à la Société de Montréal en 1643 et en devient directeur en 1662.

À titre de supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, il accepte la Donation de l'île de Montréal et puise dans son imposante fortune personnelle la somme nécessaire pour régler les dettes de la Société de Montréal, c'est-à-dire 130 000 livres. Les autres prêtres membres de la Société sont Nicolas de Barrault, ami des sulpiciens; Thomas Le Gauffre, pressenti pour devenir évêque de Montréal; Pierre-Denys Le Prestre, prêtre de la Mission de Vincent de Paul et son frère Louis le Prestre, laïc dévot. Les frères Le Prestre sont les donateurs d'une statuette de la Sainte Vierge offerte à Marguerite Bourgeoys pour la chapelle de Bon-Secours par l'entremise du baron de Fancamp. Enfin, Pierre Le Gouvello de Kériolet, riche et célèbre pénitent devenu prêtre.

Un dernier regroupement comprend surtout de grands priants, la plupart d'humble condition, dont la contribution est avant tout d'ordre spirituel. Ce sont entre autres, Marie de Gournay Rousseau, voyante reconnue comme grande mystique du XVII^e siècle; Madame Rémy, amie de la précédente; Jean Blondeau dit de la Croix, Nicolas Quatorze et « frère » Claude LeGlay.

Les Véritables Motifs écrits par Jean-Jacques Olier en 1643 exhortent les Associés et autres personnes à contribuer généreusement au projet de Montréal. « De quelque condition que nous soyons, Princes, Princesses, Seigneurs, Dames et Officiers, pauvres et riches, Prêtres, Docteurs et Pontifes » (p. 16-17). Tous les chrétiens, quel que soit leur rang, ont la possibilité de collaborer à l'entreprise missionnaire. Olier invite les gens à participer, chacun donne selon ses moyens et ses capacités :

Qu'on ne dise pas, je ne suis pas riche, je ne sais rien faire, ou j'ai affaire ailleurs. Non, mais plutôt, que le riche contribue selon sa puissance et sa prudence; le puissant, de sa faveur; l'homme d'esprit, de son conseil et industrie; et le pauvre, de ses vœux et de ses prières (p. 12).

Toutefois, il est pratiquement impossible de relever la part exacte que chacun des Associés a contribué, puisque la plupart désiraient garder l'anonymat ainsi que l'exigeait la Compagnie du Saint-Sacrement, dont plus de la moitié des Associés de Montréal étaient membres. Selon soeur Grosjean, annaliste de l'Hôtel-Dieu St-Joseph à La Flèche au XIX^e siècle : « Madame de Bullion et monsieur de Kériolet étaient la Colonie dans l'ombre plus que tous les autres au grand jour³³. »

Marie-Claire Daveluy a relevé des traces de plus de vingt-cinq assemblées de la Société de Montréal au cours de ses vingt-quatre années d'existence, soit de 1639 à 1663. Si en 1642, la Société compte une quarantaine de membres; en 1650, il n'en reste plus qu'une douzaine. Malgré les aléas, les difficultés, les controverses, la maladie et le décès de plusieurs de ses membres, la Société aura assuré le développement de l'île de Montréal jusqu'en 1663, année où la Compagnie de Saint-Sulpice en assume la pleine responsabilité.

³³ Soeur Adèle-Joséphine Grosjean, *Les Notions abrégées sur Jérôme Le Royer, Marie de la Ferre, leur mission et les interventions surnaturelles qui s'y rattachent*, Maison Cornillou, Laval, 1887.

Objections au Dessen de Montréal, 1643

Malgré la considération et l'admiration que l'on porte aux initiateurs du dessein de Montréal et à la Société de Notre-Dame; malgré les avantages que procurent un centre missionnaire et un établissement français sur le St-Laurent loin en amont de Québec, il semble bien qu'en 1643, l'opinion publique, autant à Québec qu'à Paris, ne soit plus très favorable à l'entreprise de Montréal. À l'été 1641, il s'était trouvé à Québec « des personnes intéressées » pour discréditer l'audacieux projet de Montréal et le qualifier de « folle entreprise ». Avant même que Maisonneuve et ses hommes n'arrivent à Québec, le père Paul Le Jeune lance cet avertissement dans la *Relation* de 1641 :

Oui, mais dira quelqu'un, cette entreprise est pleine de dépenses et de difficultés. Ces Messieurs trouveront des montagnes où ils pensent trouver des vallées. [...] Je ne dirai pas à ces Messieurs qu'ils trouveront des chemins parsemés de roses; la croix, les peines et les grands frais sont les pierres fondamentales de la maison de Dieu³⁴.

Étant donné son expérience de la vie au Canada, le point de vue du père Le Jeune sur la colonie de Ville-Marie est vraisemblable et réaliste.

Les Associés trouvent aussi de l'opposition en France, et ce sont des adversaires de haut calibre, à en juger par le contenu de la brochure *Les Véritables Motifs*. Ce court ouvrage de cent vingt-sept petites pages fut publié à Paris, vraisemblablement en octobre 1643, sans nom d'auteur, mais il est à peu près certain que Jean-Jacques Olier³⁵ en soit le rédacteur. Il s'agit d'une publication à caractère privé, à peine corrigée³⁶, dont il ne resterait aujourd'hui que six exemplaires. Afin de rectifier toute interprétation fautive de l'entreprise de Ville-Marie et de faire connaître les vraies raisons d'agir des Associés, monsieur Olier, alors curé de Saint-Suplice, rapporte et réfute neuf objections alors courantes et élabore les quatre grands motifs qui ont inspiré les fondateurs et Associés de Montréal.

³⁴ *Relation de ce qui s'est passé en Nouvelle France es années 1640 et 1641, envoyée au Révérend Père Provincial de la Compagnie d Jésus, de la Province de France, par le Père Barthélémy Vimont de la Mesme Compagnie, Supérieur de la Résidence de Kébec*. A Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1642. - Imprimé, Bibliothèque municipale de Montréal, p. 202-204. Cité dans la *Positio*, p. 189.

³⁵ Guy Marie Oury, « Le rédacteur des *Véritables Motifs* : M. Olier? », dans *Église et Théologie*, 21(1990), p. 211-223.

³⁶ En 1643, l'orthographe, la syntaxe et même la grammaire ne sont pas encore totalement fixées. Les phrases sont longues et la ponctuation inadéquate. De plus, le vocabulaire prête parfois à confusion : l'acception des mots a évolué et le sens qui convient parfois est celui qui est marqué *vieilli* au dictionnaire. La polysémie de mots comme «sauvage» complique l'interprétation des textes originaux. Quant à la typographie, les caractères d'imprimerie sont à l'ancienne : les «s» ont la forme des «f»; les «v» sont des «u».

La première objection dénonce les propos de certaines gens intransigeants qui « disent que les bonnes oeuvres doivent être cachées : ce qui ne se peut, si elles passent par les mains d'une société » (p. 81). Monsieur Olier réplique que c'est l'intention qui compte. En fait, il s'agit ici d'exigences propres à la Compagnie du Saint-Sacrement dont plusieurs Associés de Montréal sont membres. La deuxième objection consiste en un argument d'ordre matériel qui n'a pas de prise chez des croyants. Les adversaires affirment « que l'entreprise de Montréal est téméraire, d'une dépense infinie, plus convenable à un roi qu'à quelques particuliers trop faibles, outre les périls de la navigation et les naufrages qui sont à craindre » (p. 87-88). La réponse de monsieur Olier est percutante, mais elle se situe à un autre niveau : « Vous avez mieux rencontré que vous ne pensiez, de dire que c'est un [sic] oeuvre de roi, puisque le Roi des rois s'en mêle, à qui la mer et les vents obéissent » (p. 88). Le rapprochement entre la Compagnie de la Nouvelle-France et la Société ou Compagnie de Montréal n'est pas concluant. La première a l'appui du roi de France et des buts lucratifs, alors que la seconde est soutenue par des personnes désintéressées dont les motifs sont religieux.

La troisième objection conteste les aumônes qui ont pour but d'aider des inconnus de pays étrangers, alors qu'il y a affluence de pauvres en France. La réfutation est pragmatique, le ton ironique :

Quinze ou vingt mil livres d'aumônes que l'on envoie peut-être tous les ans pour Montréal, pour une oeuvre si importante, ruinerait donc le repos de tous les pauvres du Royaume, parmi quatre millions de livres qu'on peut distribuer tous les ans dans la seule ville de Paris en aumônes et oeuvres pies, sans y comprendre les fondations perpétuelles (p. 91).

Semblable à la troisième objection, la cinquième soutient « qu'il ne faut [pas] ôter le pain des enfants des pauvres chrétiens français pour l'envoyer à des infidèles qui vivent comme des chiens, qu'il est impossible de convertir » (p. 100). La réfutation est identique à la précédente : l'aumône faite aux pauvres français n'empêche pas celle qui a pour but d'aider les Amérindiens, peu importe leur mode de vie, jugé plutôt sévèrement dans le libellé de l'objection.

La quatrième objection préconise « que les Canadiens [Amérindiens] avec la lumière naturelle se peuvent sauver s'ils gardent la loi de nature, attendu l'ignorance invincible où ils sont de l'Évangile » (p. 98). Olier rappelle, tout simplement, que « les plus graves théologiens [...] tiennent que quand ils [les Canadiens] observeraient la loi de la nature, ils ont encore besoin de la Foi pour être sauvés » (p. 98). Rien n'oblige à penser comme ces « graves théologiens », étant donné qu'à l'époque il y avait divergences sur certains points de casuistique ou théologie morale.

La sixième objection établit une opposition entre les Messieurs de Montréal, les jésuites et la Compagnie de la Nouvelle-France. Certains pensent que le dessein de Montréal incommode les jésuites, « entretenus des aumônes de gens de bien, que des Messieurs de la grande Compagnie qui se tiennent incommodés du dessein de Montréal » (p. 102). La réponse est catégorique : l'information reçue est fautive, car ni les jésuites ni la Grande Compagnie ne se sont plaints, ce qui

serait inconcevable parce que cette dernière a fait cession de l'île de Montréal et en tire même avantage.

La septième objection s'appuie sur des préjugés tenaces pour accuser les Amérindiens d'être « fainéants et libertins, ennemis du travail de la terre et indociles » (p. 104). Olier riposte que plusieurs nations amérindiennes sont sédentaires et vivent en communauté alors que d'autres sont nomades. Les Associés espèrent les voir se convertir et se ranger auprès des Français. Ils souhaitent même que des mariages chrétiens se fassent entre eux et avec des Français, de sorte que, avec le temps, des villages amérindiens se multiplient le long du grand fleuve et de ses affluents.

Les objections ne sont pas toutes répréhensibles, mais certaines, comme la huitième et la neuvième, sont en effet de taille. Il est vrai que la menace iroquoise pesait alors sur les colonies de la Nouvelle-France et qu'il faudra encore du temps et des traités pour que la paix soit établie entre certaines nations amérindiennes et les Français. La neuvième et dernière objection conteste le choix de l'Amérique septentrionale pour y établir des missions françaises, surtout à cause du grand froid qui y sévit, des terres incultes et des difficultés inhérentes à la survie des colons français. Pourquoi ne pas travailler plutôt, à moindre frais, aux missions de l'Amérique méridionale, puisqu'on n'y sent jamais le froid et que le pays est beau et fertile? La durée de la Société de Montréal est mise en cause étant donné qu'elle n'est « appuyée d'autre intérêt que de charité, n'est pas pour durer, que Dieu ne fait plus de miracles » (p. 111). Monsieur Olier fait preuve de réalisme et de confiance en la providence et en l'avenir : « Pensez-vous qu'une société appelée de Dieu à l'établissement d'un dessein particulier, ait besoin d'être perpétuelle ? Nous savons aussi bien que vous qu'elle se dissoudra quelque jour » (p. 121). L'argument de Gamaliel est évoqué avec fermeté : « Si Dieu n'est point en l'affaire de Montréal, non seulement ce que vous prédisez arrivera, mais pis que cela. Mais si Dieu l'a ainsi voulu, qui êtes-vous pour contredire? » (p. 119).

Véritables motifs des Messieurs et Dames de Montréal, 1643

Les quatre véritables motifs des Associés de Notre-Dame de Montréal comportent chacun un très long développement. Le premier motif s'appuie sur des arguments théologiques pour proclamer que « C'est le bon plaisir de Dieu d'appeler tous les hommes à la vie éternelle, et à cet effet envoyer l'ambassade de cette heureuse nouvelle par tout le monde » (p. 125). Autrement dit, ce motif traite de la nécessité de prêcher l'Évangile à toutes les nations de la terre et du rôle des ecclésiastiques et des laïcs. Pour bien illustrer la hiérarchie qui existe dans l'entreprise missionnaire, l'auteur des *Véritables Motifs* emprunte une analogie militaire : Dieu est le «Général et Capitaine, Chef et Maître»; dans le corps mystique, les «soldats» sont les ecclésiastiques qui prêchent l'Évangile, alors que les autres «membres», les laïcs, hommes et femmes, ont pour fonction d'assister les combattants, chacun selon ses capacités. Si d'une part les prêtres sont « riches et puissants en grâces célestes, mais dépourvus des temporelles » (p. 9), il est souhaitable qu'ils aient l'appui complémentaire de séculiers « pourvus avec abondance des temporelles, mais indigents des spirituelles » (p. 9). Enfin, la péroraison du plaidoyer de monsieur Olier insiste sur la contribution de tous et chacun à la conversion des Amérindiens, car, dit-il : « C'est une affaire de grande gloire de Dieu, joie des Anges, honneur aux saints, dignité à l'Église, service à la France et

de haut mérite et salut pour nous de contribuer » (p. 18).

Le deuxième motif des Associés comprend deux éléments essentiels, enchâssés dans la question : « Si Dieu veut maintenant appeler les Sauvages à lui, et pousser ses serviteurs à les aider, qui le pourra contredire? » (p. 22). Premier point : c'est maintenant le temps favorable choisi par Dieu pour convertir les Amérindiens du Canada. Deuxième point : c'est Dieu qui désigne les personnes qui doivent y travailler. Pour bien convaincre ses lecteurs des preuves du bon plaisir de Dieu en cette affaire, monsieur Olier évoque les débuts de Montréal et trace un portrait sommaire de son fondateur sans le nommer. Olier est au courant des défis que monsieur de la Dauversière a dû surmonter, et son insistance sur les limites humaines de ce Serviteur de Dieu n'a d'autre but que de mettre en évidence cette vérité que Dieu l'a soutenu, « l'encourageant à lui rendre ce service et à se confier en son assistance » (p. 28).

Bien qu'il soit aussi l'un des premiers associés, monsieur Olier ne parle pas de sa propre contribution. Cependant, il insiste sur l'intervention de Dieu dans le choix de l'île de Montréal, lieu qui est « propre pour y assembler un peuple composé de Français et de Sauvages, qui seront convertis pour les rendre sédentaires, les former à cultiver les arts mécaniques et la terre, les unir sous une même discipline dans les exercices de la vie chrétienne » (p. 25). Monsieur Olier entrevoit déjà une forte communauté chrétienne ralliée autour d'un siège épiscopal.

Comme preuve que le dessein de Montréal correspond à la volonté divine, l'auteur des *Véritables Motifs* établit le bilan des démarches et activités accomplies en vue de l'implantation de la colonie de Ville-Marie. Il énumère des « effets admirables qui sont les marques plus ordinaires qui s'observent pour sentir le bon plaisir de Dieu en cette entreprise si difficile » (p. 22). Ce ne sont pas de grands prodiges, mais l'auteur y voit un effet de la providence : par exemple, en 1641, le départ de trois femmes avec les colons de Dieppe; et à La Rochelle, l'embauche tardive d'un bon maître charpentier, revenu au port après que la tempête eut brisé le mât du navire qui l'emportait. Enfin, et non des moindres, le départ en juin 1643, d'une « demoiselle de vertu et de condition », guérie miraculeusement aussitôt qu'elle eut promis à Notre-Dame de Paris, d'accompagner son mari à Montréal, pour « aider au soulagement des sauvages » (p. 34). Cette jeune femme qui n'est pas nommée est Barbe de Boullongue, épouse de Louis d'Ailleboust de Coulonge.

Comme autres preuves que Dieu protège le projet de Montréal, l'auteur signale que deux contingents d'engagés, ouvriers et artisans partis en 1641 et 1642, se sont rendus à bon port et que le troisième est en route. L'établissement dans l'île a débuté en 1642, et on y trouve maintenant un fort de défense, un hôpital et un logement où vivent déjà soixante-dix personnes, dont deux pères jésuites. Il y a aussi une chapelle sous le vocable de Notre-Dame, où se célèbrent les cérémonies du culte, des baptêmes et des mariages d'Amérindiens. En fait, les colons vivent pour « la plupart en commun, comme à une manière d'auberge, les autres de leur revenu en particulier, mais vivant tous à Jésus-Christ en un coeur et une âme, représentant en quelque façon la forme de la primitive Église » (p. 36).

Le succès de la Société de Notre-Dame de Montréal est perçu comme preuve que Dieu

agréé le projet des Associés. Les *Véritables Motifs* reconnaissent que monsieur de la Dauversière est l'initiateur du dessein de Montréal et le fondateur de la Société de Notre-Dame. Il a entrepris des démarches et établi des contacts à Paris et ailleurs en vue de recruter des Messieurs et des Dames. Évidemment, les motifs qui l'animaient se sont rapidement communiqués aux Associés. Monsieur Olier résume ainsi le rôle qu'il a joué dans l'organisation de la Société de Notre-Dame de Montréal :

À bien peser la chose, il n'est pas ordinaire qu'un homme, seul auteur d'un si haut et nouveau dessein, lui étranger, inconnu à Paris, sans moyens, sans appui ni charmes de bien dire³⁷, en si peu de temps ait été reçu et accueilli de tant de personnes de différentes conditions, d'esprit, vertu, expérience et crédit, et assez difficiles pour ne se pas laisser aller à croire légèrement les choses; qu'il les ait persuadés et unis ensemble d'une sainte société qui n'a but, obligation, ni intérêt que d'une pure charité, sinon que Dieu les y eut poussés, inspirés, et appelés (p. 37-38).

Le long développement sur l'emploi des aumônes que constitue le troisième motif est la reprise d'un sermon sur la charité que monsieur Olier aurait prononcé lors de la réunion de la Société de Notre-Dame, le 13 mars 1643. On y découvre aisément l'argumentation et le style propres à la prédication; l'emploi d'apostrophes, telles que « Mes frères et soeurs » (p. 51), ou encore l'interpellation indirecte, « ces mots que j'adresse à nos dignes frères et soeurs de la Société Notre-Dame de Montréal pour leur grande consolation et instruction de continuer à bien faire » (p. 51). La prédication permet en effet d'adapter à la situation un enseignement fondamental.

Ce motif dépend de cette vérité que les bonnes oeuvres spirituelles, entre lesquelles la conversion des âmes est des plus agréables à Dieu, non seulement sont préférables aux temporelles, [...] mais que l'aumône qui a pour fin le salut des âmes, participe au mérite d'une oeuvre pure spirituelle et se revêt de la nature et qualité d'icelle [de celle-ci] (p. 38-39).

Monsieur Olier souhaite convaincre ses auditeurs de l'importance des aumônes qui contribuent indirectement à la conversion des Amérindiens et de la valeur spirituelle que prend cette collaboration au travail des missionnaires, à l'enseignement de l'évangile et à la propagation de la foi en Nouvelle-France.

Le quatrième et dernier motif de la Société de Notre-Dame s'appuie sur les besoins spirituels des Amérindiens. Selon l'auteur des *Véritables Motifs*, leur « ignorance aux choses du

³⁷ L'expression «sans charmes de bien dire» prête ici à confusion. La simplicité et la clarté caractérisent le style et la phrase de M. de la Dauversière, comme on peut le constater dans le *Dessein des Associés de Montréal* qui est bien de sa main. Le raisonnement est logique et les détails du projet s'énoncent avec précision, sans aucune figure de style ni recherche d'effets stylistiques, comme c'était souvent le cas au XVII^e siècle chez les orateurs, les épistoliers et les littéraires, en particulier dans le langage précieux.

salut est absolue, inévitable, irréparable et sans ressource si elle n'est secourue » (p. 72). Ce motif s'énonce clairement : « Entre les peuples de l'Amérique, il n'y en a point de plus dépourvus de secours spirituels que ceux de l'Amérique septentrionale, où est située la Nouvelle-France » (p. 71). Monsieur Olier croit que les Amérindiens sont aussi démunis sur le plan matériel que spirituel.

Ils habitent un pays inculte, point fréquenté, mal peuplé, froid et inaccessible jusqu'à notre siècle, séparé de si grande étendue de mers de toutes les nations chrétiennes [...] nation qui ait été si longtemps sans Dieu, sans loi, sans roi, sans domicile et sans terre même, puisqu'ils n'ont l'expérience ni le pouvoir de la cultiver, gens sans usage des douceurs de la vie, sans lits, sans meubles, sans linge, ni pain, ni sel, ni vin, ni viande ordinaire [...] sans animaux domestiques, ni aucunes bêtes de service, sans science, sans arts, sans lettres, ni caractères, sans maîtres, sans métiers [...] et encore plus la diversité de langage (p. 72-73).

Il appert que monsieur Olier évalue le style de vie des Amérindiens selon des critères français, sans doute pour mieux convaincre ses auditeurs de ce que la civilisation chrétienne et française peut apporter à ces peuples s'ils acceptent de se sédentariser et de vivre comme les Français et les Indiens convertis qui s'établissent auprès d'eux dans des villages. Finalement, l'auteur des *Véritables Motifs* s'indigne devant l'attitude de certaines gens qui désapprouvent l'entreprise de Montréal :

Et nous nous étonnons, puisque l'extrême misère de ces peuples est si pressante et si importante, [...] qu'il se rencontre des oppositions, où nous attendions des approbations; des épines ou nous pensions des roses; et des froideurs et terreurs pour l'avenir, où nous devrions plus paraître pleins de foi, d'espérance et de courage (p. 79).

Dans l'étude des *Véritables Motifs* de la création de Montréal, la foi et l'espérance viennent de s'ajouter à la prière, comme moyens favorisant la réussite du *Dessein des Associés*.

En plus de la publication des *Véritables Motifs*, la stratégie que les Associés adoptent pour contrer l'opposition et assurer la survie de la mission de Montréal comporte des démarches auprès des plus hautes autorités : l'Église catholique et la Cour de France. Les documents produits reprennent et explicitent les motifs des Associés qui, en janvier ou février 1643, envoient une lettre officielle au Pape Urbain VIII, demandant une indulgence plénière pour le 2 février et le 15 août, un autel privilégié autant à Montréal qu'à Paris et la bénédiction de leurs entreprises.

Afin de confondre leurs adversaires et régler certains troubles en Nouvelle-France, les Associés sollicitent l'aide de la Cour. Le 13 février 1644, des « Lettres patentes ou confirmatives de l'établissement de Montréal » sont octroyées par la reine régente Anne d'Autriche, au nom de son fils Louis XIV, qui a alors cinq ans. Ce document identifie d'abord ses destinataires et bénéficiaires, ainsi que leur principal motif : « Nos chers et bien aimés Pierre Chevrier, écuyer, sieur de Fancamp, et Hiérosme le Royer, sieur de la Dauversière, tant pour eux que pour les habitants de Montréal en la Nouvelle-France et leurs associés pour la conversion des Sauvages du

dit pays³⁸...» De plus, un ordre est donné à monsieur de Montmagny de faire respecter ce que stipulent les lettres patentes, en vue de protéger les droits des Associés, qui pourront désormais nommer leur gouverneur, continuer les fortifications et habitations, tant pour les Français que pour les Amérindiens, et même recevoir des legs.

CONCLUSION

Au XVII^e siècle, le prosélytisme est à la mode, et l'on constate que « des missionnaires, hommes et femmes, ont quitté la France pour se mettre au service des Indiens³⁹ ». Le père Oury nomme quelques réalisations et oeuvres religieuses reliées au travail missionnaire.

Tout ce qui se fait au point religieux en Nouvelle-France est entrepris pour les Amérindiens : la publication des *Relations des Jésuites* qui donne des nouvelles des missions, la fondation du village de Sillery, celle de Sainte-Marie-des-Hurons, l'Hôtel-Dieu de Québec, le couvent des Ursulines, la création de Ville-Marie dans l'île de Montréal, l'érection de la Nouvelle-France en vicariat apostolique⁴⁰.

Les Associés de Montréal ont-ils réussi à mettre en oeuvre leur dessein exactement tel que conçu? Ville-Marie a été fondée et des efforts ont été faits pour attirer les Amérindiens et les aider à vivre auprès des colons français. Les *Relations des jésuites* racontent que, dès le premier été, des contacts ont été établis avec des Amérindiens. Le vingt-huit juillet 1642, « une petite escouade d'Algonquins » s'arrête dans l'île quelques jours et le Capitaine demande le baptême pour son fils, un enfant de quatre ans. Ce n'est qu'un début, car d'autres Amérindiens viendront y passer l'hiver ou y demeurer quelque temps. Toutefois, la menace iroquoise rendra la vie difficile à la petite colonie de Montréal et éloignera les Amérindiens. Le temps et du renfort militaire auront raison des difficultés.

À l'exemple des jésuites, les prêtres de Saint-Sulpice entreprennent, à partir de 1663, de fonder des missions et même des villages amérindiens. En 1684, le baron de la Hontan raconte dans son récit de voyage à Montréal :

Les Messieurs du Séminaire de St. Sulpice de Paris sont Seigneurs et propriétaires de l'île. [...] J'ai vu à une lieue d'ici, au pied d'une montagne, un beau village d'Iroquois chrétiens, et dirigé par deux prêtres de ce Séminaire. On m'a dit qu'il y en avait encore un plus grand et plus peuplé de l'autre côté du fleuve à deux lieux d'ici, sous la direction du Père Bruyas, jésuite⁴¹.

³⁸ *Lettres confirmatives et patentes de Louis XIV, en faveur de l'établissement de Montréal, 13 février 1644.* Édition imprimée dans *Édits, Ordonnances Royaux*, Montréal, 1854, t. I, p. 24-25. Copie dans la *Positio*, p. 300-301.

³⁹ Guy-Marie Oury, *Notre héritage chrétien...* p. 15.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, n° 8, *Ville-Marie*, Montréal, Canada,

Les énergies déployées pour la conversion des Amérindiens n'ont pas été vaines, et c'était là le plus important motif des Associés, qui s'inspiraient de la foi en Dieu et des vérités qu'enseigne la religion catholique.

Par la suite, les événements, la guerre contre les iroquois et la décroissance de la population amérindienne seront des obstacles de taille à la continuité du projet de Ville-Marie, exactement tel qu'il a été exposé dans le *Dessein des Associés de Montréal*. Force nous est d'admettre, en rétrospective, qu'il y avait peut-être une part d'utopie dans ce grand projet d'évangélisation et de sédentarisation des Amérindiens : d'aucuns parlent même du « rêve » de monsieur de la Dauversière auquel les Associés ont adhéré, mais non inutilement. Le dessein de Montréal aura produit de grands et bons fruits, autant sur le plan matériel que spirituel. Sans doute visait-il d'abord et avant tout la « conversion des sauvages », mais davantage a été réalisé, car c'est de ce projet qu'est né Montréal, entre 1639 et 1663, avec ses institutions religieuses qui ont assuré l'implantation et la conservation de la foi chrétienne en Nouvelle-France.

Les véritables motifs des fondateurs de Ville-Marie sont indubitablement religieux et dénués de tout intérêt matériel. Ces motifs débordent la brochure de 1643 et se résument ainsi : d'abord et avant tout, la gloire de Dieu, puis la conversion et la sédentarisation des Amérindiens, tout cela appuyé des aumônes et de la prière. La foi, l'espérance et un grand souci de charité sont les vertus dominantes qui ont soutenu les efforts et l'engagement des fondateurs de Ville-Marie. Les très anciens textes consultés et cités rejoignent les historiens et chercheurs avides de vérité. Ces écrits expliquent l'origine religieuse de Montréal, mais ils sont aussi reliés à l'histoire des quelques communautés religieuses d'enseignantes et d'hospitalières qui s'y sont enracinées, ainsi que de prêtres séculiers, de religieux et de laïcs fervents qui ont contribué à la naissance et au progrès de Montréal.